



9 septembre 2025

## NOTE

**À: Commissaires de la Commission de l'assurance-emploi du Canada**  
**De: Laurence Frappier (Bureau du surintendant des institutions financières Canada)**  
**Sujet: Impact estimé des annonces récentes sur le taux d'équilibre prévu sur sept ans de 2026 et sur le Compte des opérations de l'AE**

Tout travail produit par le BAC est réalisé dans un but précis. Il ne peut être utilisé ou cité à d'autres fins sans l'approbation du BAC.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, le Rapport actuariel 2026 sur le taux de cotisation d'assurance-emploi a été soumis à la Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission) le 22 août 2025. Les estimations présentées dans ce rapport sont basées sur les dispositions du régime d'assurance-emploi au 22 juillet 2025. Cependant, les estimations n'ont pas pris en compte les annonces suivantes :

- Perfectionnement, recyclage des compétences et soutien au revenu pour plus de 6 000 travailleurs touchés du secteur du bois d'œuvre par l'entremise des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) (annoncé le 5 août 2025, 50 millions de dollars),
- Aider jusqu'à 50 000 travailleurs supplémentaires à recycler et à perfectionner leurs compétences dans le cadre des EDTs (annoncé le 5 septembre 2025, 450 millions de dollars sur trois ans),
- Moderniser les outils numériques d'aide à l'emploi du gouvernement du Canada (annoncé le 5 septembre 2025, 50 millions de dollars sur cinq ans, et 8 millions de dollars par la suite),
- Établir de nouvelles alliances pour la main-d'œuvre (annoncé le 5 septembre 2025, 88 millions de dollars sur cinq ans),
- Accorder temporairement aux travailleurs de longue date 20 semaines supplémentaires de soutien du revenu, jusqu'à concurrence de 65 semaines (annoncé le 5 septembre 2025, 1,6 milliard de dollars sur cinq ans), et
- Prolonger deux des mesures temporaires de l'assurance-emploi jusqu'au 11 avril 2026 (initialement annoncé le 21 mars 2025 et prolongé le 5 septembre 2025):
  - Suspendre le traitement des sommes versées au moment de la cessation d'emploi (424 millions de dollars sur deux ans); et
  - Prolonger l'annulation de la période d'attente d'une semaine (418 millions de dollars sur deux ans).



La Commission a demandé à l'actuaire d'évaluer l'impact de ces annonces sur les résultats présentés dans le Rapport actuariel de l'AE 2026. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous présentent les résultats révisés qui tiennent compte des mesures additionnelles. Toutes les autres hypothèses, telles que décrites dans le Rapport actuariel de l'AE 2026, demeurent inchangées.

Le tableau ci-dessous démontre l'impact des annonces sur le taux d'équilibre prévu sur sept ans pour 2026, soit une augmentation de 1,61 % (1,614 % non-arrondi) à 1,63 % (1,632 % non-arrondi).

**Tableau 1 - Conciliation du déficit de 2025 du Compte des opérations de l'AE (COAE) et du taux d'équilibre prévu sur sept ans de 2026<sup>1</sup>**

	Déficit du COAE au 31 déc. 2025 (millions \$)	Dépenses 2026-2032 (millions \$)	Taux d'équilibre prévu sur sept ans de 2026 (%)
<b>Rapport actuariel 2026 – avant les annonces</b>	<b>16 670</b>	<b>267 636</b>	<b>1,614</b>
Semaines supplémentaires de prestations AE aux travailleurs de longue date	85	1 542	0,009
Prolongation de certaines mesures temporaire de l'AE	399	442	0,005
Mesures additionnelles de la Partie II	4	648	0,004
Autres ajustements <sup>2</sup>	0	91	0,001
<b>Résultats révisés – après les annonces</b>	<b>17 159</b>	<b>270 360</b>	<b>1,632</b>

<sup>1</sup> La somme des composantes peut ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

<sup>2</sup> Les mesures additionnelles ont un léger impact sur d'autres composantes calculées du taux d'équilibre prévu sur sept ans.

Le tableau ci-dessous montre un sommaire du solde prévu au COAE pour 2025 et 2026 en considérant les changements mentionnés ci-haut. Cela repose sur un taux de cotisation de 2026 égal au taux d'équilibre prévu sur sept ans de 1,63 %.

**Tableau 2 - Sommaire du COAE après les annonces  
(millions \$)**

Année civile	Taux de cotisation	Revenus de cotisations	Dépenses	Excédent (déficit) annuel	Excédent /(déficit) cumulatif au 31 déc.
2024					(16 921)
2025	1,64 %	32 161	32 399	(238)	(17 159)
2026	1,63 %	33 487	35 319	(1 832)	(18 991)